

# Compte rendu de la séance du 02 décembre 2020

Séance publique

Convocation du 27 novembre 2020

Président : ROI Gérard, maire

Présents :

Monsieur Gérard ROI, Monsieur Stéphane BIROT, Monsieur Didier ANTRAS, Monsieur Frédéric LARROQUE, Madame Béatrice VERGEZ, Madame Sandra NÉGRIER, Madame Gina MUNCK, Monsieur Thierry PETIT, Monsieur Ludovic LASSERE, Monsieur Alban MATHIEU, Madame Sandra LABOY, Madame Christine CHEVRIER, Madame Virginie PERRAULT, Mademoiselle Léa POLAERT, Monsieur Cédric FAUCHEY

Secrétaire de séance : Stéphane BIROT

## **Ordre du jour:**

- SIEM : marché entretien des foyers lumineux - groupement de commandes
- Vente terrain B n° 1717 sis rue de Quimper
- Créances irrécouvrables
- Voeux du maire, Repas des aînés... quel avenir pour les festivités ? Report ?
- Organisation de la distribution des cadeaux de Noël
- Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2020 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

## **1 - SIEM : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES FOYERS LUMINEUX DES COMMUNES ( 118 2020 DEL)**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la décision du Conseil d'Etat en date du 09 juin 2020, référencée S 436922-436924-433926, qui confirme que la collectivité peut valablement lancer une procédure alors même qu'elle ne dispose pas encore de la compétence pour conclure le contrat.

**Considérant que** le terme du marché 07072016-1 "ENTRETIEN DES ÉCLAIRAGES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES", dont la commune est signataire, est fixé au 28 février 2021,

**Considérant que** le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) a décidé, par délibération référencée 07072016-1, de constituer un groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes,

**Considérant que** la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée ; chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne,

**Considérant que** la communauté de communes MÉDOC COEUR DE PRESQU'ÎLE, à laquelle est membre notre commune, a décidé et engagé les démarches réglementaires pour rétrocéder à ses communes membres la compétence liée à l'entretien des éclairages publics présents sur les territoires communaux,

**Considérant que** la rétrocession de cette compétence interviendra dans un délai qui ne dépassera pas un an,

## Compte rendu de la séance du 02 décembre 2020

**Considérant que** les pièces constitutives du Document de Consultation des Entreprises, pièces constitutives du marché, confirment que le contrat concernant notre commune ne sera signé par Monsieur le Maire que lorsque notre commune sera en pleine possession de la compétence liée à l'entretien des foyers lumineux,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM,
- **DÉSIGNE** Monsieur Gérard ROI pour représenter la municipalité au sein de la CAO visé dans la convention de constitution du groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes,
- **AUTORISE** le Maire à signer et à exécuter la convention de constitution du groupement de commandes et à signer tous les documents afférents à cette affaire, dont le marché à intervenir, pour ce qui le concerne. La signature du contrat par Monsieur le Maire n'interviendra que lorsque la commune sera en pleine possession de la compétence liée à l'entretien des foyers lumineux.

### **2- VENTE PARCELLE B N° 1717 SISE 13 RUE DE QUIMPER ( 119 2020 DEL)**

Au regard du lien de parenté qui unit Madame Christine CHEVRIER, conseillère municipale, et les demandeurs, Madame Christine CHEVRIER quitte la séance.

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal de la proposition d'achat formulée par Monsieur BECARY Jérôme et Madame COUDENNEAU-CHEVRIER Andrina concernant la parcelle cadastrée section B n° 1717, d'une superficie de 405 m<sup>2</sup>, sise 13 rue de Quimper.

Monsieur BECARY et Madame COUDENNEAU-CHEVRIER propose d'acquérir cette parcelle au prix de 37 € le m<sup>2</sup>, soit 14 985 €. Les demandeurs ont pour projet de faire construire une maison d'habitation.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre la parcelle cadastrée section B n° 1717, d'une superficie de 405 m<sup>2</sup>, à Monsieur BECARY Jérôme et Madame COUDENNEAU-CHEVRIER Andrina
- **FIXE** le prix de vente de ce terrain à 15 000 €, soit 37,037 € le m<sup>2</sup>
- **INDIQUE** que tous les frais relatifs à cette opération (acte notarié, bornage éventuel, études de sol et tous frais de cession) seront à la charge des acquéreurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Madame Christine CHEVRIER réintègre la séance.

### **3 - Annulation créances M. PREVOTEAU ( 120 2020 DEL)**

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire passer la dette de Monsieur PREVOTEAU Boulangerie en créances irrécouvrables pour un montant de 438,61 €.

Monsieur le Maire précise que pour autant la dette n'est pas effacée mais juste comptablement annulée comme suit :

Compte 752 loyer de juillet pour 280,00 €, titre n°139 de 2008

- Compte 752 loyer d'août reliquat de 158,61 €, titre n°180 de 2008

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de mettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 438,61 € détaillées ci-dessus.

**DECIDE** d'imputer le compte 6541 créances admises en non-valeur du même montant.

# Compte rendu de la séance du 02 décembre 2020

## 4- Vœux du maire, Repas des aînés... quel avenir pour nos festivités ? Report ?

Vœux : Monsieur le Maire présentera les vœux à la population sous format papier. Il faudra prévoir la distribution dans les boîtes aux lettres.

Arbre de Noël : Cette année pour cause de COVID, les cadeaux seront offerts en "drive", le samedi 12 décembre, de 15 h à 17 h, sur le parvis du foyer socio-culturel.

Repas des aînés : Deux solutions : soit on le reporte plus tard, soit on prévoit un petit présent. En ces temps difficiles, il est important de garder un lien avec nos aînés. Le repas est un moment convivial et d'échanges. Le conseil municipal décide de reporter le repas des aînés.

## 5 - Informations et questions diverses

### ● Acquisition d'un tracteur d'occasion ( 121 2020 DEL)

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que la Mairie de Saint Estèphe propose la vente de son tracteur.

Monsieur le Maire détaille le matériel : c'est un LANDINI de 80 ch acheté le 21 avril 2009 avec 6 800 heures au compteur. Le prix de vente proposé est de 4 500 € TTC. La prise de force est en panne et de plus la commune ne l'utilise plus car elle externalise au maximum ces travaux. Cette réparation est comprise entre 4 000 € et 5 000 € TTC.

Monsieur le Maire fait un tour de table afin de connaître l'avis de ces conseillers.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :**

**ACCEPTE** sur le principe l'achat de ce tracteur.

**CONSIDERE** qu'il n'est pas nécessaire de prévoir dans l'immediat la réparation de la prise de force.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de décider de cet achat si celui-ci lui semble acceptable.

**ACCEPTE** de mandater Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Monsieur le Maire propose de vendre l'ancien tracteur Renault, de plus de 30 ans, 1 500 € si l'acquisition se réalise.

### ● DM n° 7 COMMUNE ( 122 2020 DEL)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2132	Immeubles de rapport	-5200.00	
2182	Matériel de transport	4500.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	700.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

# Compte rendu de la séance du 02 décembre 2020

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- **Annulation des loyers de restaurant durant la période de COVID ( 123 2020 DEL)**

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de revoter l'annulation des loyers du restaurant jusqu'à l'autorisation de réouverture de ceux-ci.

Aux vues des nouvelles directives du gouvernement, l'activité des restaurants n'est pas encore à l'ordre du jour. Afin de préserver la trésorerie de cette jeune entreprise, Monsieur le Maire propose l'annulation totale des loyers jusqu'à la reprise.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :**

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de préserver la trésorerie de cette jeune entreprise, suite à la pandémie de COVID 19 qui oblige la fermeture totale de l'activité sans aucune recette.

**ACCEPTE** d'annuler la totalité des loyers jusqu'à l'autorisation de réouverture des restaurants.

**CONFERE** à Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à cette opération.

- **Local ACCA :**

L'association de chasse souhaiterait si possible que la commune mette à leur disposition un local afin de dépecer le gros gibier des battues. Monsieur le Maire propose les anciennes douches du foot, à côté du local des vétérans. Le conseil municipal accepte la mise à disposition de cette salle et indique que l'entretien et les éventuels travaux seront à la charge de l'ACCA.

- **Raccordement ENEDIS PC 03347620S0006 :**

L'extension du réseau ENEDIS relative au permis de construire de M. et Mme PERRAULT, chemin de Marque, s'élève à environ 8 000 €. Monsieur le Maire précise qu'il a rendez-vous début janvier avec M. Didier Phoenix et Mme Garreau, conseillère ENEDIS auprès des collectivités. En effet, il estime qu'il s'agit d'un renforcement du réseau qui est à la charge d'ENEDIS et non d'une extension. Affaire à suivre...

- **Broyeur à végétaux :**

Comme vous avez pu le constater, le broyeur à végétaux fonctionne parfaitement et va nous permettre de faire du bon travail. Il pourra être proposé à la location avec un agent pour les administrés qui en feraient la demande. Pour rappel : 70 € de l'heure.

Il faudra prévoir d'installer une grille de protection sur le tracteur afin que les branches ne l'abîment pas lors de l'utilisation du lamier.

- **Affaire MIKLIK :**

Suite au jugement, ils épurent leur dette petit à petit, tous les mois mais un apurement total est en cours suite à une saisie bancaire.

## Compte rendu de la séance du 02 décembre 2020

- **Remerciements** :

- Frédéric LARROQUE : pour le remplacement des lettres cassées de la Maison du Tourisme et la fixation du panneau interdiction de tourner à droite rue du Général de Gaulle.
- Alban MATHIEU et Thierry PETIT : pour avoir refait le placoplâtre de l'épicerie.
- Didier ANTRAS : pour l'installation des décorations de Noël.
- Madame VERGEZ remercie également pour la mise en place du vitrail de l'Eglise. M. Larroque précise que le second devrait être installé dans les jours à venir.

- **Pneus du PARTNER** : Les pneus du Partner viennent d'être changés.

- **Chiens errants** : Après avoir répondu à un questionnaire, nous venons de recevoir gratuitement un détecteur à puce. Ce cadeau nous permettra d'identifier les animaux errants et de retrouver les propriétaires.

- **Hangar des cantonniers** : La livraison est prévue d'ici 3 semaines/ 1 mois. Il serait souhaitable de couler la chape avant (environ 63 m<sup>2</sup>). Il faudrait prévoir un câble électrique en vue d'un futur éclairage de ce hangar.

- **Mise en place d'un transport pour les personnes vulnérables** : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur le projet de mise en place d'un transport pour les personnes vulnérables. Il s'agirait de conduire quelques habitants isolés, qui ont besoin d'aide, pour les conduire 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois par semaine, en fonction des demandes, faire leurs courses ou à la pharmacie. Le conseil municipal accepte cette proposition. Lors des vœux à la population, nous demanderons aux personnes intéressées de se faire connaître de manière à organiser la mise en place de ce service.

- **Nouveau site internet** : Le nouveau site internet de la commune est en cours de réalisation. Il devrait être effectif début janvier 2021. L'adresse du site internet reste inchangée : [www.saint-seurin-de-cadourne.fr](http://www.saint-seurin-de-cadourne.fr)

La séance est levée à 20 h 15.